

LETTRE OUVERTE AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE

Paris, le 11 octobre 2018

Monsieur le Président de la République,

Le Plan Santé, que vous avez présenté à l'Élysée le 18 septembre dernier, s'emploie principalement à optimiser l'organisation du secteur conventionnel, en veillant à une meilleure coordination des acteurs, pour améliorer la prise en charge des patients et la qualité des soins.

Dans le domaine de la prévention, où la France est malheureusement la plus mauvaise élève de l'Europe, vous avez souligné l'urgence d'une « révolution ».

Le Syndicat National des Hypnothérapeutes souscrit pleinement à cette ambition.

La situation actuelle s'explique, notamment, par le fait que notre pays n'associe pas à cette action prioritaire, l'ensemble des acteurs concernés.

De nombreux pays européens, dont l'Allemagne, procèdent différemment.

Pour opérer un « *changement de paradigme* », conforme à une volonté politique affirmée, il faut que la haute fonction publique soit aussi à l'écoute de la transformation du monde. Nous en sommes très loin.

A cet égard, la situation des hypnothérapeutes¹ est édifiante !

Professionnels de la relation d'aide, les hypnothérapeutes bénéficient depuis une dizaine d'années de l'engouement pour les thérapies complémentaires, qui présentent l'avantage d'être moins invasives et de prendre en compte l'individu au-delà de ses seuls organes.

Entre autres indicateurs, le Baromètre Santé des Pages Jaunes 2017 souligne que les recherches portant sur l'hypnothérapie ont progressé de 530 % en 3 ans, passant ainsi de 81 783 en 2013, à 514 795 en 2016.

Chacun devrait, naturellement, en conclure que la profession a un bel avenir devant elle...

Pourtant, parallèlement à l'adoption de la « *loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel* » visant à favoriser l'accès à la connaissance et aux compétences, l'administration vient de refuser l'inscription au RNCP d'une certification professionnelle en hypnothérapie, au prétexte de l'inexistence de la profession !

Ainsi, peu lui importe la protection du consommateur, peu lui importe la création d'emplois, peu lui importe la « *révolution de la prévention* », peu lui importe la position de la Haute Autorité de Santé qui préconise une prise en charge non médicamenteuse de la maladie d'Alzheimer. Peu lui importent également les 6 000 professionnels qui ont investi pour se former, majoritairement dans le cadre d'une reconversion professionnelle.

¹ La profession compte 58 % de femmes, âgées de 46 ans en moyenne.

Cette situation, stupéfiante, témoigne de la difficulté à réformer la France !

Or, notre modèle est à bout de force. Vous soulignez que « *notre système prévient mal* » et que « *ce faisant, des pathologies plus lourdes et plus coûteuses s'installent* ». Comment, dès lors, « *prendre soin de chacun* » sans élargir la cartographie des acteurs et sans les préparer à faire face, individuellement ou ensemble, aux conséquences du réchauffement climatique et du vieillissement de la population, entre autres maux ?

Reconnaître l'apport des neurosciences, permettre aux professionnels de la relation d'aide d'exercer sans risque de poursuite pour exercice illégal de la médecine, évaluer correctement les interventions non médicamenteuses (INM) font partie des pistes prioritaires à explorer pour permettre à la France de relever les défis de demain...

En hypnothérapie², trois séances suffisent généralement pour provoquer une prise de conscience et un lâcher prise, générateurs d'un vrai mieux-être. Cette thérapie brève n'est pas à la charge de la société : les séances ne sont pas remboursées par l'assurance maladie (et c'est très bien ainsi). Cependant, certaines mutuelles attendent la reconnaissance de notre profession pour assumer la prise en charge des consultations, sachant que l'hypnothérapie permet de limiter les arrêts maladie et les dépenses de santé. Il est, en effet, établi que, bien pratiquée, l'hypnothérapie permet d'obtenir des résultats probants.

A cet égard, on peut souligner que l'Académie de médecine reconnaît l'hypnose comme une ressource de soin, depuis 2013. De son côté, l'Inserm a identifié une vingtaine d'applications de l'hypnose dont les addictions, le domaine préventif, le domaine sportif, les douleurs aiguës ou chroniques, la gastroentérologie, la psychologie, la psycho-traumatologie et victimologie, les troubles du comportement alimentaire, etc. (Rapport de juin 2015).

Notre profession offre une solution d'avenir, à l'école, à l'entreprise, aux professionnels de santé et à tous ceux qui, d'ores et déjà, se disent convaincus par l'hypnothérapie.

Elle mérite d'être reconnue par un Etat réformateur, attentif au pouvoir d'achat des Français, qui ne se sentent ni aidés, ni entendus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute considération.

Charlotte de Bouteiller
Présidente

² Motifs fréquents de consultation (démarche individuelle ou sur recommandation médicale) : 1/ gestion émotionnelle : addictions (tabac, drogues, sucre, alcool...), douleurs chroniques (migraine, gestion des troubles digestifs...), mal-être ; 2/ états dépressifs consécutifs à un deuil, un viol, un abandon, un trauma, troubles anxieux, crises d'angoisse ; 3/ stress au travail ou dans la vie : épuisement, démotivation, problème relationnel, burn-out, sevrage aux hypnotiques, insomnies, sommeil réparateur, 4/ troubles du comportement alimentaire : surpoids, obésité, boulimie, anorexie, grignotages incontrôlables ; 5/ estime de soi / confiance : prise de parole en public, dévalorisation, apprentissage, changement de comportements. On observe une demande croissante pour les enfants et adolescents : gestion du stress, réussite aux examens, déscolarisation (phobie scolaire), troubles de la concentration (jeunes enfants), énurésie (jeunes enfants).